



## Offre commerciale refusée

Par **marineblue**, le **17/10/2012** à **10:41**

Bonjour,

j achète le 15 octobre dernier dans le magasin d'une grande chaîne nationale un meuble pour une valeur de 400€

en rentrant chez moi je trouve dans ma boîte à lettres le prospectus de ce magasin m'informant qu'en raison de l'anniversaire de leur enseigne 40€ sont offerts du 19 septembre au 28 octobre pour tout achat supérieur à 100€

Je retourne au magasin pour demander au responsable pourquoi le vendeur ne m'a pas appliqué cette remise et il me répond que c'était à moi de fournir le prospectus et d'en faire la demande et que rien n'obligeait le vendeur d'appliquer cette ristourne d'office

Est normal????

Merci pour vos conseils

Par **pat76**, le **17/10/2012** à **16:59**

Bonjour

Vous prenez le prospectus, votre facture et vous allez expliquer la situation aux services de la répression des fraudes qui vérifiera si le droit a été respecté.

si le vendeur a effectué une publicité mensongère vous serez alors en droit de réclamer les 40 euros de rabais.